



SZ/SS

**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE DE CHATEAUDUN (R.D.150A)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue de Châteaudun par la société Cema Ourselin – ZA Le Bois des Places – 3 rue du Château d'Eau – 77620 Egreville, agissant pour le compte de M. Pinot – 7 rue de Châteaudun – 94200 Ivry-sur-Seine (surélévation d'un immeuble)

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue de Châteaudun** au droit du n°9 du **13 mai 2024** à **8 heures** jusqu'au **17 mai 2024** à **19 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement côté impair soit un linéaire de 10 mètres,**  
➤ Uniquement du 13 mai 2024 jusqu'au 14 mai 2024 de 8 heures à 19 heures :
- **Neutralisation de la voie de circulation : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets K10,
- **Neutralisation du trottoir**: les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celles déjà créées provisoirement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S<sup>co</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités  
du Conseil Départemental du Val de Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Cema Ourselin – ZA Le Bois des Places – 3 rue du Château d'Eau – 77620 Egreville.

FAIT EN MAIRIE, LE 07 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE

07 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon